

Association de Défense du Sud Nivernais

Mairie - LUCENAY-LES-AIX

www.adsn58.fr

Objet :

Lucenay-les-Aix, le 1^{er} septembre 2007

**Projets mine de charbon et centrale thermique
Cossaye - Lucenay - Toury Lurcy**

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Nous nous permettons de faire appel à votre sagesse et à votre influence, pour intercéder en notre faveur auprès de Monsieur le Ministre de l'Industrie, car il nous paraît insensé *au 21^{ème} siècle*, d'accorder une concession minière de houille *pour 50 ans* à des sociétés privées sans expérience en la matière.

En effet, depuis le 12 août 2006, les habitants de COSSAYE, LUCENAY-LES-AIX et TOURY-LURCY dans la NIEVRE, sont confrontés à deux projets concurrents d'ouverture d'une mine de charbon.

Le premier projet présenté par la SEREN ¹, prévoit l'exploitation d'une mine à ciel ouvert. Le charbon sera utilisé dans une centrale thermique de 1 000 MW construite sur le site. Le deuxième projet est quant-à lui présenté par VALORCA ². Il prévoit l'extraction du charbon dans une mine souterraine. Ce dernier sera acheminé par voie de chemin de fer ou bien par bateaux.

Le projet d'ouverture d'une mine de charbon en Bourgogne est un non-sens pour plusieurs raisons.

L'Union Européenne en mars 2007 s'est engagée à réduire de 20% minimum ses émissions de CO2 d'ici 2020.

Les émissions de gaz carbonique consécutives à l'utilisation d'énergies fossiles constituent, dans les pays développés, la première cause du dérèglement climatique.

Nous ne réussirons à réduire le réchauffement global climatique qu'en nous libérant des énergies fossiles, en priorité du charbon qui est le plus polluant. En effet, aujourd'hui, le charbon propre n'existe pas malgré les affirmations du LOBBY du « Charbon Propre », les techniques de captage et de séquestration du CO2 ne seront pas au point avant 2020 voire 2025 (cf colloque du HAVRE les 09 et 10 mars 2007).

Les exposés de Ms PREVOT, RADANNE, GADONNEIX devant les sénateurs de la mission d'information sur la sécurité d'approvisionnement électrique n'évoquent en aucun cas le retour au charbon en France.

¹ SEREN : Société d'Exploitation des Ressources Energétiques du Nivernais. Détail de la Société en annexe.

² VALORCA : Valorisation du Charbon.

Le premier projet prévoit l'exploitation du charbon dans une mine à ciel ouvert. Or un rapport demandé par la REGION BOURGOGNE, rapport SOFREMINE³, est très explicite sur le sujet :

« Un projet de mine à ciel ouvert n'est ni viable économiquement ni acceptable d'un point de vue de l'environnement ».

Par ailleurs, la France n'a besoin d'électricité qu'en pointe ou en extrême pointe, soit environ 1 500 heures par an. Ce besoin est assuré par l'hydraulique et les turbines à combustion à gaz. Le complément est assuré par certaines centrales au fioul et il est vrai au charbon. Cependant, une exploitation de la centrale 5 000 heures par an comme le prévoit le projet, dépasse nettement ces besoins. Que faire de cette énergie, qui, si le captage et le stockage sont mis en œuvre sera facturée à l'utilisateur, le double du prix du nucléaire ? En dernier lieu, la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) a prévu les investissements nécessaires, les besoins en électricité sont programmés jusqu'en 2020. Le gisement de charbon de Lucenay/Cossaye constitue une ressource énergétique et pétrochimique pour les générations futures et il ne nous appartient pas de la brûler inutilement.

Les conséquences environnementales seront en outre considérables : sur l'air, sur l'eau et le sol, sur la santé, sur les transports et le trafic routier, sur la qualité de vie, sur la faune et la flore.

Le deuxième projet a les mêmes conséquences sur l'environnement. Il prévoit dans un premier temps, le transport du charbon vers diverses industries. Mais, d'après ses promoteurs, une centrale sera construite plus tard. Les remarques faites supra gardent donc toute leur valeur.

L'Agence Internationale de l'Énergie, l'Union Européenne, l'Agence Nationale de la Recherche financent déjà plus de 20 centres de recherche ou sites « pilotes » pour la captation et la séquestration du CO². **La seule justification d'un site pilote dans la Nièvre ne peut qu'être spéculative, en regard des subventions accordées.**

Les habitants se sont donc mobilisés et ont créé une association, l'ADSN⁴. Son site Internet (www.adsn58.fr) permet de tenir la population informée. Nous vous proposons de le visiter. Il vous permettra d'avoir de plus amples renseignements. Vous trouverez également sur la page « NOS SOUTIENS », les réactions de plusieurs personnalités politiques ou scientifiques.

Nous avons déjà informé vos collègues Sénateurs et nous sommes persuadés que votre action commune sera efficace.

Nous vous remercions de bien vouloir nous répondre de la manière qui vous conviendra. Nous serons heureux, sauf objection de votre part, de mettre en ligne votre réponse sur notre site internet..

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de notre très haute considération.

Jean Montegut
Président de l'ADSN

³ Rapport SOFREMINE rédigé en 2003 à la demande de la Région BOURGOGNE. Résumé en annexe.

⁴ ADSN : Association de Défense du Sud Nivernais, site Internet <http://www.adsn58.fr/>.

1 - La SEREN (Société d'Exploitation des Ressources Energétiques du Nivernais),

- date de création : 18 juillet 2006

- associés principaux :

- PACIFICO (40.9%) représentée par M. Jean-François Hénin - société détenue à 99,04% par Monsieur Jean-François Hénin et les membres de sa famille
- MACIF PARTICIPATIONS (20%) représentée par M. Gérard
- François JACLOT (4%) demeurant à Paris
- Jean-François Hénin (0,1%) demeurant à Paris

2 - VALORCA

- Date de création : 15/12/2006

- Associés principaux :

--SAS Daniel CAILLE (50%) représentée par Monsieur Daniel CAILLE

--ALOE PRIVATE EQUITY (50%) représentée par Monsieur Jean-Pascal TRANIE

Le fonds ALOE ENVIRONNEMENT s'appuiera pour son développement sur le fonds Sinequanon qui lui-même réunira début 2007 des investisseurs financiers. Ce fonds détient des participations dans des sociétés allemande (Envirotherm) et chinoise (Longmen Group).

3 - SOFREMINES

Rapport établi à la demande de la Région BOURGOGNE en 2003, il étudie la mise en valeur du gisement de charbon de LUCENAY COSSAYE découvert en 1981 par le BRGM.

Un résumé très succinct de ce document vous est présenté ci-après :

- Une exploitation de la mine à ciel ouvert n'est pas viable économiquement ni acceptable du point de vue de l'environnement. Nulle part au monde il n'existe de mine à ciel ouvert si profonde. Une exploitation de charbon n'est en général considérée que jusqu'à des profondeurs n'excédant pas 100 m. Ici les premières veines apparaissent à 160 m pour descendre à plus de 300 m.
- D'énormes quantités de méthane sont probablement contenues dans le sous-sol et seront libérées par une exploitation à ciel ouvert.
- Le charbon est très grisouteux et a une tendance à une combustion spontanée, rendant une exploitation souterraine dangereuse.

4 - Bilan énergétique de la France en 2006 (source Ministère de l'Industrie)

Production électrique : 574 TW

Solde exportateur net en 2006 : 63 TW (en augmentation par rapport à 2005).

5 - Emission de CO² d'une centrale thermique au charbon

Centrale de 1 000 MW produisant 5 000 heures / an : environ 4 à 5 millions de tonnes.

Quotas de CO² alloués par la commission européenne : 130 millions de tonnes.

6 - Nos soutiens

Vous pouvez consulter sur notre site, à la page « NOS SOUTIENS », les différentes personnalités qui ont pris position contre ces projets et les messages qu'ils nous ont adressés : M. Claude ALLEGRE, Mme Roselyne BACHELOT, M. Daniel COHN BENDIT, M. Albert JACQUARD, M. Jean-Marc JANCOVICI, Mme Corinne LEPAGE, M. Serge LEPELTIER, M. François LOOS, Mme Nelly OLLIN, M. Pierre RADANNE et les Présidentiabes.